

que ces enseignes conduisent vos belles troupes à des victoires nouvelles.

Après cette remise de drapeaux, le Président a parcouru en Haute-Alsace la partie du front qui s'étend au nord, à l'est et au sud-est de Denainville.

Il est reparti pour Paris dans la soirée, et y est rentré ce matin.

L'Action russe

Communiqué officiel russe

Pétrograde, 14 Septembre.

L'état-major du généralissime fait le communiqué officiel suivant :

Dans les régions de Riga, Friedrichstadt et Jacobstadt, pas de changements essentiels.

Sur le front de l'Est, au sud-ouest, engagements entre petits détachements. Le duel d'artillerie est devenu sensiblement plus fort depuis Linden jusqu'à vingt verstes au nord-ouest de Friedrichstadt.

Des combats opiniâtres ont lieu à l'ouest de Jacobstadt et dans les régions des lacs Mickstarn et Gauken, à l'ouest et au sud-ouest de Dwinsk. L'ennemi prononce une offensive énergique.

Les combats dans la région d'Abel, d'Oujany, et plus au sud, se déroulent avec un grand acharnement.

Près de la station de Novo-Sviyentziy, le chemin de fer a été coupé par l'ennemi.

Seuls la poussée de l'ennemi, qui a passé à une offensive décisive dans l'intervalle entre les régions de Novo-Sviyentziy et de Vilna, nos troupes se sont retirées dans la région de la station du chemin de fer de Podbroze.

Dans la région à l'ouest de Vilna, et plus à l'est, jusque dans la région d'Oryany, pas de changements.

Sur le front Orany-Mosty, un combat opiniâtre contre un ennemi sensiblement renforcé se livre dans la région de Skidel, et plus à l'est l'ennemi développe une offensive à l'est de Skidel.

Dans les combats d'arrière-garde destinés à contenir la poussée de l'ennemi, notre artillerie a pu développer un feu puissant ; sur les routes des lignes de Volkovsk, Kartousskaja et Bereza.

Vers l'est, l'ennemi s'avance avec prudence. Ses tentatives pour passer à une offensive plus énergique ont rencontré partout de la résistance et n'ont eu aucune influence sur la marche régulière de nos troupes, exécutant une retraite préalablement décidée.

Entre Kolkhi et Pielk, la situation est généralement sans changement. De petits engagements ont eu lieu dans la région à l'est de Droquitchine, au sud-ouest de la gare de Sarny. Nos troupes continuent à contenir l'ennemi qui s'efforce d'avancer, principalement le long des rivières Sty et Goryn, et plus à l'est, dans les régions de Kolkhi et de Derajne.

Dans la région de Derajne, des combats opiniâtres ont lieu à l'ouest de Rovno.

Dans la région de Doubo et de Kremenez, les Autrichiens prononcent des attaques sans succès.

En Galicie, dans la région de Tarnopol, nos troupes, sous un feu d'outragé de l'artillerie ennemie, ont progressé encore quelque peu, faisant des prisonniers et enlevant des mitrailleuses.

Nous avons refoulés les Allemands qui se retirent au Nord sur le Sereth inférieur.

Dans la région de Zolotchki, l'ennemi a tenté, par un passage à l'offensive, d'arrêter notre avance vers l'Ouest, mais, après un combat opiniâtre, il a été de nouveau battu et culbuté d'une manière générale.

Les actions des Austro-Allemands tendent à conserver une apparence d'opérations offensives qui leur coûtent des pertes disproportionnées aux résultats.

La Piraterie allemande

Un schooner coulé

Christiania, 14 Septembre.

Le « Morgen Blad » dit qu'un schooner parti samedi pour l'Angleterre, avec une cargaison de bois, a été coulé dimanche par un sous-marin allemand dans le voisinage de l'île Oxø. L'équipage a été sauvé.

La destruction d'un navire norvégien « Swennjari »

Genève, 14 Septembre.

Au sujet de la destruction du vapeur norvégien « Swennjari », l'office des Affaires Étrangères de Berlin a communiqué au ministre des Affaires Étrangères de Norvège, par l'intermédiaire du ministre de ce pays à Berlin, que ce vapeur ne portait aucun signe apparent de sa neutralité, et que le capitaine était lui-même en fuite. L'Allemagne ne peut être rendue responsable de la destruction du navire. Cependant, le gouvernement allemand se déclare prêt à rembourser les dommages éprouvés par les Norvégiens, mais il fait remarquer qu'à l'avenir il ne paiera plus de dommages pour les navires détruits qui n'auraient pas pris les mesures de précaution prévues en raison de la guerre de sous-marins.

Le quartier général russe

Genève, 14 Septembre.

Le major Morait écrit dans le « Berliner Tageblatt » que le quartier général russe doit se trouver à environ vingt kilomètres en arrière du front, vers Lidz. C'est la quatrième ligne de retraite au cas où celle-ci serait atteinte à Pétrograde, par Politzk.

Le premier ministre russe

Pétrograde, 14 Septembre.

Après la rentrée de M. Goremykine du quartier général, où il a fait un tour de rapport sur la situation intérieure, la « Gazette de la Bourse » écrit savoir que le premier ministre reste à son poste.

En Angleterre

Les engagements volontaires

Londres, 14 Septembre.

M. Harcourt, premier commissaire des Travaux, parlant hier soir de la question du recrutement, a dit :

« Si j'avais la liberté d'annoncer le chiffre des hommes qui se sont engagés depuis le commencement de la guerre, le peuple anglais et les alliés seraient stupéfaits, mais nous avons encore besoin d'hommes, car nous sommes résolument, fermement déterminés, à acheter une paix durable par la victoire finale ».

Londres, 14 Septembre.

Suivant le « Daily Chronicle », M. Lloyd George, depuis qu'il a été nommé ministre des Munitions, a été converti au principe du service national obligatoire.

Le ministre est convaincu que le maximum des énergies anglaises ne sera atteint que par le service obligatoire, pris dans son sens le plus large.

Ce sont des raisons industrielles qui l'ont décidé. Depuis la création du ministère des Munitions, l'augmentation dans la production de ces dernières a été des plus satisfaisantes, mais cette production est encore inférieure aux besoins du ministère.

Lord Kitchener, ajoute le « Daily Chronicle », vient de soumettre au gouvernement le nombre de soldats qui, à son avis, devront être maintenus sur le continent l'année prochaine. Ce chiffre dépasse de beaucoup les effectifs actuels, mais on n'a aucune raison de douter que ce nombre ne puisse être obtenu par le système des volontaires.

L'agitation des cheminots

Londres, 14 Septembre.

Le Comité exécutif de l'Union nationale des cheminots a tenu aujourd'hui sa réunion trimestrielle ordinaire, au cours de laquelle de très importantes questions furent examinées.

Depuis plusieurs mois, le mécontentement va en augmentant dans le service des chemins de fer. Il a récemment trouvé son expression dans les résolutions votées par les filiales locales de l'Union dans de nombreuses parties du pays. Le Comité exécutif a été saisi de ces résolutions.

Dimanche prochain, les cheminots tiendront des meetings locaux dans tout le pays, leurs décisions dépendant dans une large mesure de l'attitude adoptée par le Comité exécutif. C'est surtout dans le sud du pays de Galles et le district de Liverpool, que le mécontentement est grand.

La fermeture de l'église allemande

Londres, 14 Septembre.

La police vient d'ordonner la fermeture de l'église allemande de Londres.

Depuis longtemps déjà, le pasteur de cette église y célébrait des offices et ordonnait des prières en faveur du kaiser et des armées allemandes. Ces manifestations religieuses avaient donné lieu à plusieurs reprises à des incidents qui avaient dégénéré en bagarre à l'intérieur du temple.

Les Perles allemandes en Argoone

Amsterdam, 14 Septembre.

Selon le « Telegraaf » les trains se succèdent à Aix-la-Chapelle.

Les trains de l'Argoone se succèdent à Aix-la-Chapelle. Ils sont bondés de soldats allemands blessés grièvement en Argoone.

La Guerre en Orient

L'attaque des Dardanelles

Des torpilleurs français ont coulé un sous-marin allemand

Athènes, 14 Septembre.

Des torpilleurs de l'escadre française, qui effectuaient une patrouille, ont, hier, torpillé et coulé, entre Mytilène et Ténédos, un sous-marin allemand.

Rous avons réduit au silence les batteries de la côte asiatique

Athènes, 14 Septembre.

D'après les dernières nouvelles, le feu des batteries asiatiques s'est énormément ralenti grâce aux reconnaissances de la flotte alliée et aux concours d'un ballon captif, on a pu repérer les batteries ennemies en action.

En tir bien réglé des navires a réduit bientôt celles-ci au silence.

Par suite de cette heureuse opération, les canonniers auront une plus grande sécurité.

Nos services sanitaires et de l'intendance

Toulon, 14 Septembre.

M. Charles Chaumet, député de Bordeaux et ancien sous-secrétaire d'Etat, nommé par le ministre de la Marine, s'est embarqué sur un de nos navires pour se rendre aux Dardanelles.

M. Chaumet, envoyé en mission par la Commission du budget, se propose d'étudier le fonctionnement des services sanitaires et de l'intendance de nos armées de terre et de mer aux Dardanelles.

La Situation en Turquie

Un attentat contre le val d'Andrinople

Sofia, 8 Septembre.

Selon une nouvelle qui a été reçue ici, un attentat a été dirigé contre Hadji Adil, val d'Andrinople, pendant qu'il faisait une tournée en province.

Le val a échappé aux meurtriers, mais son fils, âgé de 12 ans, a été blessé mortellement. L'attentat est attribué à une vengeance des Turcs.

Sur le front serbe

Communiqué officiel

Nich, 14 Septembre.

Le gouvernement serbe fait le communiqué officiel suivant :

Le 10 septembre, nous avons interrompu les travaux de fortification de l'ennemi sur le front du Danube, vers Orchava, et sur le front de la Drina en face de Vicherad.

Le 11 septembre, vers Belgrade, combat d'artillerie. Les batteries ennemies ont été réduites au silence. Nous avons entravé les travaux de fortification de l'ennemi sur la hauteur de Bejanja, sur la rive gauche de la Save, en face de Belgrade.

Informations tendancieuses

Nich, 14 Septembre.

Le journal de Sofia « Balkanska Pocht », dans son numéro du 14 septembre, prétend que, selon une dépêche datée de Nich, les représentants de la Quadruple-Entente ont informé M. Pachitch de la décision prise par leurs gouvernements d'autoriser la Bulgarie à occuper la Macédoine, si le gouvernement serbe n'accepte pas entièrement la proposition du 3 août.

Le même journal affirme également que

Les Etats-Unis et la Guerre

Les expéditions allemandes sur le torpillage de l'« Orduña »

New-York, 14 Septembre.

Le correspondant de la Presse Associée à Washington déclare que l'Allemagne donne comme explication de l'attaque du paquebot anglais « Orduña », le 9 juillet dernier, que le commandant du sous-marin a violé ses instructions de n'attaquer aucun paquebot. Par suite de mauvais temps, il a été dans l'impossibilité d'identifier le caractère de la nationalité de l'« Orduña ».

Le cas de l'« Arabic »

Washington, 14 Septembre.

M. Lansing, secrétaire d'Etat, après une conférence avec M. Wilson, a déclaré qu'une décision n'avait encore été prise concernant la proposition de soumettre le cas de l'« Arabic » à un arbitrage.

On fait remarquer dans les milieux officiels que soumettre la question de l'indemnité à un arbitrage, équivaudrait à se prononcer sur la question de droit et d'une façon générale sur toute l'affaire.

L'Amérique voudrait prendre des précautions contre une attaque

Paris, 14 Septembre.

L'envoyé spécial d'un de nos confrères à New-York écrit que l'opinion américaine réclame la création d'un corps de 380.000 volontaires qui, en cas d'invasion, serviraient en qualité de garnies-côtes à défendre les abords des villes et fortifications actuellement existantes.

Elle réclame une armée de 500.000 hommes de troupes mobiles régulières et militaires, prêts à se porter au devant de l'ennemi au premier bruit de débarquement.

La rupture avec l'Allemagne paraît être inévitable

Paris, 14 Septembre.

L'envoyé spécial du « Petit Parisien » à Washington télégraphie que les cercles officiels considèrent la crise avec l'Allemagne comme inévitable, et sans doute proche.

L'ambassadeur revenu en hâte hier à Washington, se montre, comme toujours, optimiste. Il assure que les gouvernements allemand et américain consentent à une entente. Les résultats de l'entrevue historique d'aujourd'hui sont anxieusement attendus par l'opinion de tout le pays. L'éventualité d'un arbitrage fera, sans aucun doute, le sujet de l'entretien, mais toute supposition sur son issue est actuellement sans base sérieuse.

Le malaise allemand, qui se manifeste dans la presse berlinoise, fait croire que les milieux diplomatiques et informés que l'Allemagne comprend, par l'expulsion du docteur Dumba, qu'elle a trop fait fond sur l'inaction des Etats-Unis et que maintenant elle s'inquiète.

L'attaché allemand Papan sera probablement envoyé en congé après l'entretien d'aujourd'hui.

L'entrevue de M. Lansing avec le comte Bernstorff

Washington, 14 Septembre.

Le comte Bernstorff a eu, avec le secrétaire d'Etat, une entrevue d'une demi-heure.

Il a refusé de donner aucune indication sur l'objet de la conférence, indiquant toutefois nettement que la situation n'était pas arrivée à une impasse, au contraire, que l'ambassadeur paraissait s'attendre à ce qu'une solution favorable fût donnée à la proposition allemande tendant à soumettre à l'arbitrage les questions en litige concernant l'« Arabic ».

On croit généralement qu'avant que les Etats-Unis ouvrent des négociations formelles

M. Pachitch a fait la déclaration suivante :

Dans quelques jours nous accepterons, que nous le voulions ou non, ce qu'on nous demande, mais nous ne pouvons pas donner immédiatement satisfaction à la Bulgarie, car l'opinion publique serbe n'est pas encore préparée à ces concessions. Dans aucun cas la Serbie ne marchera avec les puissances centrales, car elle sait qu'à la première occasion elle sera traitée pour s'offrir la route de Constantinople.

M. Pachitch a déclaré à M. Tchepchichoff, ministre de Bulgarie à Nich, prétend toujours le « Balkanska Pocht », que la Serbie, dans l'intérêt de la cause commune, ne rejettera pas la proposition de la Quadruple-Entente, si pénible qu'elle soit pour son pays. Le Bureau de la Presse, reproduisant ces informations, a publié dans son bulletin une note où il est dit notamment :

« On peut, à première vue, se rendre compte de la tendance de ces informations. Elles ont besoin de démentis de telles inventions, aussi fausses et aussi tendancieuses que les unes et les autres, et qui font partie d'un système. »

Les forces austro-allemandes concentrées à la frontière

Londres, 14 Septembre.

Le « Daily Telegraph » apprend, en ce qui concerne le menaçant danger qui pèse sur l'Allemagne, que les forces austro-allemandes se concentrent à Orsova, a été démentie, comme étant une exagération intentionnelle.

Le chiffre des troupes concentrées dans cette région était, il y a dix jours, de vingt mille hommes.

En Roumanie

Une mise en demeure de l'Allemagne

Londres, 14 Septembre.

On mande de Sofia au Times :

Les relations entre la Roumanie et les puissances centrales sont arrivées à un tournant critique.

Dans une note récente, le gouvernement allemand aurait demandé l'autorisation de faire passer des troupes austro-allemandes à travers le territoire roumain. Il aurait également demandé que la Roumanie s'acquiesce à la commande de la benzoline et autres denrées pour une valeur de 200 millions de francs.

Plus de 2.000 wagons allemands chargés de matériel de guerre attendraient à la frontière roumaine.

En Grèce

M. Diamantidis à Salonique

Salonique, 14 Septembre.

Le ministre des Communications, M. Diamantidis, est arrivé à Salonique pour régler la question de la zone franche de Salonique, la question de l'achèvement du raccordement de la voie ferrée d'Athènes au réseau européen, la question du commerce transatlantique avec la Serbie, la Roumanie et la Bulgarie, en connexion avec les garanties à donner aux alliés relativement à la contrebande de guerre.

L'émigration turque est interdite, afin de contrecarrer les efforts des agents turco-allemands qui poussent les musulmans de Macédoine à partir pour la Turquie.

Dans le Caucase

— Communiqué officiel russe —

Pétrograde, 14 Septembre.

L'état-major de l'armée du Caucase fait le communiqué officiel suivant :

Dans la région du littoral, fusillade et canonnade.

Dans la direction d'Oily, près d'Arkins, nos patrouilles ont délogé les Turcs des rochers.

Sur le reste du front, aucun changement.

Les Etats-Unis et la Guerre

Les expéditions allemandes sur le torpillage de l'« Orduña »

New-York, 14 Septembre.

Le correspondant de la Presse Associée à Washington déclare que l'Allemagne donne comme explication de l'attaque du paquebot anglais « Orduña », le 9 juillet dernier, que le commandant du sous-marin a violé ses instructions de n'attaquer aucun paquebot. Par suite de mauvais temps, il a été dans l'impossibilité d'identifier le caractère de la nationalité de l'« Orduña ».

Le président Wilson n'assistera pas aux fêtes de la Virginie

Washington, 14 Septembre.

On sait que le président Wilson devait assister, le mois prochain, à une cérémonie patriotique dans la Virginie. Le président vient de s'excuser de ne pouvoir tenir sa promesse.

« Depuis que j'ai fait cette promesse, a-t-il déclaré, des événements se sont passés qui ont changé l'aspect des choses. Nous espérons que la situation va s'éclaircir, mais je n'ai pas le droit de l'écarter, mais de ce côté-ci de l'Atlantique nous n'avons la-dessus aucun contrôle. Il est impossible de prédire le cours que prendront ces événements. Si je m'en rapporte à ma propre expérience de chaque jour il me paraît que les questions sur lesquelles il est si difficile de se prononcer, ont été traitées avec une telle discrétion attentive, que je n'ose pas permettre à mes pensées de se tourner vers d'autres sujets ».

La situation reste tendue

Londres, 14 Septembre.

Le département d'Etat à New-York annonce que soit même une entente amicale est intervenue entre M. Lansing et le comte Bernstorff.

On croit savoir que M. Lansing a fait des contre-propositions au comte Bernstorff, et que l'entente amicale se rapporte à celles-ci.

La situation reste, néanmoins, très tendue.

Un nouveau délai

Washington, 14 Septembre.

On a des raisons de croire que M. Lansing a signalé au comte Bernstorff la nécessité de fournir des preuves convaincantes de la sincérité de l'Allemagne en ce qui concerne sa récente promesse de sauvegarder les vies des non-combattants sur mer.

Le secrétaire d'Etat aurait demandé à l'ambassadeur de se procurer à Berlin une copie de l'ordre donné au commandant du sous-marin à ce sujet. En tout cas, il apparaît que le comte Bernstorff a encore réussi à reculer le jour de l'explication, puisque vraisemblablement il a obtenu un nouveau délai pour se mettre en communication avec le gouvernement de Berlin.

Un journal dit que le comte Bernstorff a exprimé à M. Lansing le désir de lui voir demander à l'Angleterre des assurances que les paquebots anglais n'opposeraient aucune résistance et ne tenteraient pas de s'enfuir après avoir été hélés par les commandants des sous-marins.

Les Menées austro-allemandes

L'Allemagne voulait provoquer une grève dans les ports

New-York, 14 Septembre.

Le New-York World continue son exposé des méthodes employées par les propagandistes allemands.

Il raconte que des agents austro-allemands ont essayé récemment de provoquer une grève dans les ports américains au prix d'un million de dollars, qui devait être fourni par l'Allemagne.

Ces agents se proposaient de créer un régime de terreur dans les ports de toute la côte atlantique, afin de dissuader leurs attentats et d'empêcher l'envoi de munitions aux alliés sans éveiller les soupçons sur eux-mêmes.

Le complot, dit le New-York, a échoué

grâce à la loyauté patriotique des chefs des Trades-Unions et des ouvriers des ports.

Le cas de l'ambassadeur d'Autriche

Lenox (Massachusetts), 14 Septembre.

Le docteur Dumba, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, se prépare à quitter prochainement sa résidence d'été. Il a fait actuellement embailler ses effets personnels. Il a en outre annoncé à son chauffeur qu'il n'aura plus besoin de ses services une fois cette semaine écoulée.

Washington, 14 Septembre.

Le département de la Justice étudiait avec intention le cas du reportier archaïque afin de le traduire devant les tribunaux dès qu'il arrivera aux Etats-Unis. On dit que le président Wilson serait disposé à mettre fin à l'emploi par les représentants de la presse d'agents de messagers munis de passeports américains, dans le but de faire passer leurs correspondances à travers les lignes anglo-françaises.

L'Italie en Guerre

Une bataille est imminente entre Tolmino et Gorizia

Londres, 14 Septembre.

Une grande bataille est en préparation pour la possession de Gorizia et de Tolmino, écrit le correspondant du « Daily Express ».

Dans cet étroit secteur, il y a 250.000 à 300.000 Autrichiens, et au moins autant entre Gorizia et Trieste. En outre, des renforts arrivent à Laibach et à Villach, probablement venant du front russe. C'est l'archiduc Eugène qui a le commandement nominal.

Dans l'Adriatique

L'exploit du sous-marin français « Papin »

Paris, 14 Septembre.

Le ministère de la Marine nous communique la note suivante :

Le sous-marin français Papin, qui fait partie de l'escadron des sous-marins français adjointe aux forces navales italiennes de l'Adriatique, a rencontré, le 9 septembre, près du cap Planka, un groupe de torpilleurs autrichiens. Il a réussi à torpiller l'un d'eux et lui a fait subir de graves avaries.

Le général Joffre sur le front italien

La visite à la batterie qui a détruit la coupole du fort de Malborghetto

Turin, 14 Septembre.

L'envoyé de la « Gazette del Popolo » écrit que la visite du général Joffre a produit partout où il est passé une impression très profonde. Les officiers et les soldats parlent avec beaucoup de sympathie de ce vieux soldat affable et à l'aspect pacifique, qui leur a rendu visite.

Dans la région de Demona, le général Joffre a visité la batterie italienne qui a détruit la coupole en acier du fort Hensel à Malborghetto. Les officiers de la batterie et les onze soldats commandés pour la manœuvre ont raconté ainsi la visite faite par le généralissime.

Le général Joffre, arrivé en automobile, se dirigea immédiatement à pas déagés vers les plateformes béton. On lui expliqua en détail la manœuvre des troupes, qu'on lui fit voir aussi en action tirant 7 coups contre le fort Hensel. Le général ne se boucha pas les oreilles avec de l'ouate, comme on le voit dans les autres photos. Il n'eut aucun malaise à l'estomac. Tranquillement, il photographia la pièce par devant, par derrière, à gauche, à droite, ainsi que la position contre laquelle la batterie avait travaillé. Il prit un cliché au moment même où le coup partait. Il photographia aussi les officiers, les sous-officiers et les soldats de la batterie. Les rochers voisins, les montagnes, les vallées, toujours silencieux. Au septième coup, il dit seulement : « C'est merveilleux ! » Puis, prenant congé des officiers, regagna son automobile.

Le nouveau casque anglais

Londres, 14 Septembre.

L'administration militaire britannique a décidé de remplacer les casques contre les gaz asphyxiants par un autre moyen beaucoup plus efficace.

Les soldats auront dorénavant chacun un casque semblable à celui des scaphandriers. Un petit appareil y développe de l'oxygène qui se répand entre les parois du casque. L'homme respire ainsi librement, et peut traverser, sans aucun inconfort, des tranchées, des gaz délétères, comme les scaphandriers se promènent sous l'eau.

En France

L'hygiène du soldat

Le Mans, 14 Septembre.

M. Léon Aucocq, député de la Commission de l'Armée, et M. Albert Favre, membre de la Commission d'Hygiène de la Chambre des députés, sont arrivés ici hier. Ils ont pour mandat de se rendre compte de l'installation des casernements, des conditions de la quatrième région, du logement, de la nourriture et de l'habillement des troupes et d'une manière générale, de tout ce qui concerne l'hygiène du soldat. Ils ont aussi pour mission de contrôler l'application de la loi habitée dans les dépôts vivants.

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUE OFFICIEL

Paris, 14 Septembre.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :
Lutte d'artillerie toujours vive autour d'Arras, dans les régions de Roye et de Nouvron, et sur le front de Champagne, particulièrement près d'Auberive, de Souain et de Perthes.

On signale également une canonnade assez violente en forêt d'Aprémont, au nord de Flirey, et en Lorraine, dans la région d'Emberménil.

Saint-Etienne, 14 Septembre.

M. Albert Thomas, sous-secrétaire d'Etat à la guerre pour l'artillerie et les Munitions, est arrivé hier soir à Saint-Etienne. Il a visité ce matin la manufacture nationale et s'est ensuite rendu à Saint-Chamond en compagnie de plusieurs journalistes.

Dans les Flandres

Communiqué officiel belge

Le Havre, 14 Septembre.

Communiqué officiel belge du 13 septembre
Violent bombardement, sans aucun résultat, de Ramscapelle au cours de la nuit dernière et de la matinée.

Bombardement d'Oostkerke, au sud de Stuypekerskerke, de Caeskerke, de Roodepoort et de la région de Renninghe.

Le Sous-Secrétariat d'Etat de l'Aéronautique militaire

Paris, 14 Septembre.

Le Journal Officiel publie ce matin le décret nommé M. René Bernard, député, sous-secrétaire d'Etat de l'Aéronautique militaire. Ce décret est précédé du rapport suivant :

Paris, le 14 Septembre.

Les besoins de l'aéronautique vont sans cesse en se développant et en se transformant. Le zèle et le dévouement du personnel à tous les degrés de la hiérarchie de l'aéronautique, ont permis d'améliorer, dans des proportions remarquables, la situation initiale. Les nécessités de la guerre ont imposé de modifier les programmes antérieurs et de créer, pour des besoins nouveaux, des instruments appropriés. Ces conditions ont amené le gouvernement à penser qu'il serait souhaitable d'adopter pour ce service, une forme d'organisation, dont l'expérience a démontré ailleurs les avantages. M. René Bernard, député, rapporteur du budget de la Guerre, lui a paru particulièrement qualifié pour assurer la charge. Assisté comme ses collègues, les sous-secrétaires d'Etat de l'Artillerie et des Munitions, de l'Aéronautique et de l'Intendance, de conseils pris parmi les techniciens et les industriels, il sera assurément en mesure de rendre à l'aéronautique et à l'armée d'énormes services. Si vous approuvez ces considérations, je vous serai obligé, Monsieur le président, de vouloir bien voter le décret ci-dessus.

Le ministre de la Guerre : MILLERAND.

Suivent des décrets, l'un portant modification au décret du 19 juillet sur les attributions des sous-secrétaires d'Etat, l'autre plaçant M. René Bernard à la tête de la direction de l'Aéronautique militaire.

Le général Hirschauer, directeur de l'Aéronautique militaire, est mis, sur sa demande, à la disposition du général commandant en chef les armées du Nord et de l'Est.

Le Roi des Belges et le Tsar échangent des télégrammes

Pétrograde, 14 Septembre.

Le tsar a adressé au roi des Belges le télégramme suivant :

Me mettant aujourd'hui à la tête de mes armées, j'ai voulu à cœur d'exprimer à Votre Majesté mes souhaits les plus cordiaux, que je forme pour elle ainsi que pour sa vaillante armée. — Signé : NICOLAS.

Le roi des Belges a répondu à l'empereur de Russie :

Je suis très touché du télégramme de Votre Majesté, et je la remercie des sentiments de sympathie qu'elle exprime à l'égard de la Belgique et de son armée, dans ce temps de dure et longue épreuve. — Signé : ALBERT.

Les Pertes de l'Armée anglaise

Londres, 14 Septembre.

A la Chambre des Communes, le sous-secrétaire d'Etat à la Guerre a annoncé que les pertes totales jusqu'au 21 août s'élevaient à 381.933 hommes, officiers et soldats.

Les pertes se répartissent ainsi : Tués, 4.965 officiers, 70.928 soldats ; Blessés, 9.073 officiers, 241.038 soldats ; manquants, 1.501 officiers, 53.466 soldats.

L'Organisation des Importations en Suisse

Berne, 14 Septembre.

L'ambassadeur de France et les ministres d'Angleterre et d'Italie ont fait connaître aujourd'hui, au département politique suisse la réponse de leurs gouvernements, qui rend possible une solution satisfaisante de la question de l'organisation des importations. Le département politique présentera incessamment, au Conseil fédéral, un rapport détaillé sur toute cette question.

Le Service obligatoire en Angleterre

Déclaration de M. Asquith à la Chambre des Communes

Londres, 14 Septembre.

A la Chambre des Communes, M. Asquith annonce qu'il déposera demain une nouvelle demande de crédits. Il fera, en outre, un exposé général de la situation.

Un député lui demande s'il n'y a pas opportunité de réviser la loi sur le service militaire en ce qui concerne la conscription. A cela, M. Asquith répond qu'il ne peut faire aucune déclaration quant à présent.

En réponse à une autre question demandant si l'Armée a pris en considération les mêmes mesures de défense qu'auraient si lieu à Paris, le sous-secrétaire à l'Armée répond qu'il n'y a rien de tel.

Le débat reprend sur la question de la conscription. M. Asquith exprime ses regrets que ce sujet soit devenu une matière à con-

La destruction du vapeur anglais *Hesperian*. Cette assertion s'applique à un sous-marin allemand ne se trouvant pas dans le plan de campagne, d'après lequel aucun sous-marin allemand ne se trouvait désigné, le 4 septembre 1915, à l'endroit où *Hesperian* a été coulé ; 2° Et d'après des informations de source anglaise, les effets de l'explosion ont été tels qu'on doit en déduire que l'explosion a été causée par une mine, que par un torpille.

Les Allemands fusillent un sujet suisse

Belfort, 14 Septembre.

On apprend de source sûre que les Allemands ont fusillé hier un sujet suisse nommé Meyer, l'un des chefs de l'ancienne maison de commission Meyer et Schevemberg, de Belfort et Mulhouse.

Condamné une première fois aux travaux forcés à perpétuité pour espionnage et agression sur son gardien, Meyer a été à nouveau traduit devant un autre Conseil de guerre, qui l'a condamné cette fois à mort, malgré ses protestations d'innocence. Il laisse une veuve et trois orphelins.

Les Projets financiers anglo-français aux Etats-Unis

Un Emprunt de Cinq Milliards

New-York, 14 Septembre.

On dit que le projet actuel de la Commission financière anglo-française consiste à emprunter un milliard de dollars sur des titres garantis par les gouvernements français et anglais, sans garanties aléatoires. On ajoute que si l'emprunt est obtenu, il sera en totalité dépensé aux Etats-Unis.

Les personnalités financières au courant du projet déclarent qu'il est probable que le gouvernement américain n'interviendra pas dans l'opération, parce que si les banquiers acceptent la garantie directe des gouvernements français et anglais, l'opération ne constituera pas une violation de la neutralité. C'est là, du moins, l'avis de la grande majorité des principaux financiers des grandes villes d'Amérique qui sont venus rendre visite à la Commission, dont les membres refusent catégoriquement tout commentaire.

Le fait que le projet ne comporte pas de garanties aléatoires a provoqué la stupéfaction de certains Cercles. Mais, par ailleurs, le fait est expliqué par l'excellent crédit de l'Angleterre et de la France, lequel est considéré pour des siècles comme équivalent à celui de l'or.

On ne sait pas encore si l'opération se réalisera. Elle serait d'une importance sans précédent dans la finance américaine.

Les Tures ont incendié Phocée

Athènes, 14 Septembre.

Des renseignements de source privée annoncent que la ville de Phocée, en face de Smyrne, est en flammes depuis quatre jours.

Selon toutes probabilités, l'incendie aurait été allumé par les Turcs eux-mêmes.

Un Vapeur espagnol arrêté et conduit à Gibraltar

Madrid, 14 Septembre.

Le vapeur *Valbanera*, qui avait quitté Barcelone pour se rendre en Amérique, a été arrêté et conduit à Gibraltar, l'arrière-pensée étant allemande.

La Compagnie Pinillos, propriétaire du *Valbanera*, a télégraphié au gouvernement que le sujet allemand qui a motivé l'incident, est non pas l'arrière-pensée, mais simplement un agent d'embarquement.

On inaugure à Milan un Hôpital français

Milan, 14 Septembre.

Aujourd'hui a été inauguré l'hôpital offert par la colonie française. L'inauguration a provoqué une sympathique manifestation de fraternité franco-italienne. La colonie était représentée par ses nombreux membres et par le consul général, M. Chabrié, et M. Nobile, consul. L'armée était représentée par le général Sapelli, commandant le corps d'armée ; le général Driotti, commandant la division, et M. Sozani, représentant le corps de santé militaire. Assistèrent à la cérémonie, M. Anosi, préfet ; M. Toivoey, consul de Grande-Bretagne, et de nombreuses autorités.

Des discours empreints du plus vif intérêt ont été prononcés par le colonel Dargelantoni, le consul général de France, qui a rendu hommage à l'héroïsme de l'armée italienne et exprimé ses sentiments de dévouement envers la famille royale ; le général Sapelli, qui a manifesté sa pleine confiance dans la victoire des armées alliées, et a terminé en criant : « Vive la France ! »

Les personnes présentes ont alors visité l'hôpital, dont les locaux sont pourvus du dernier confort, et situés dans un quartier fort tranquille.

Les Zeppelins en Angleterre

Un nouveau raid

Londres, 14 Septembre.

Un zeppelin a visité la côte est de l'Angleterre, dans la nuit du 13 au 14 courant. Des bombes ont été jetées. Les canons de la défense aérienne fixe et mobile, sont entrés en action. Autant que l'on peut s'en rendre compte, il n'y a ni dégâts, ni victimes.

En ce qui concerne le raid aérien accompli hier, dans l'après-midi, par un aéroplane ennemi au-dessus de comté de Kent. On annonce trois nouveaux blessés, ce qui porte à sept le total des blessés.

Le Torpillage de l'*Hesperian*

La version allemande

Amsterdam, 14 Septembre.

La déclaration officielle suivante a été publiée à Berlin :

« Selon des informations de milieux autorisés, il est matériellement impossible qu'un sous-marin puisse être rendu responsable de

L'HÉROÏSME DES CIVILS

La belle conduite d'un garde champêtre

Paris, 14 Septembre.

Un habitant de la région du Nord, réfugié à Paris, rapporte la belle conduite d'un humble fonctionnaire de la commune de ... M. P., garde champêtre.

Lorsque les Allemands arrivèrent, au mois de ... de l'année dernière, leur premier soin fut de prendre des otages et de déclarer à la population que si des vivres, du bois, du vin et de l'argent n'étaient pas déposés le lendemain, à tel heure, et sous tel commandant, les otages seraient passés par les armes. A l'heure indiquée, chacun avait fait son devoir, mais les otages, c'est-à-dire le maire et les adjoints, n'ont pas été remis à son poste. Les Allemands en dépit de leur parole donnée. Que sont-ils devenus ? On l'ignore encore aujourd'hui.

Privé de tout guide moral, la petite population, devenue apathique se serait laissée aller au désespoir, si le garde champêtre dont il est question, et qui avait échappé par miracle à la fureur des allemands, n'était intervenu aux autorités absentes, n'eût relevé le courage des uns et consolé les autres, puis il discutait, fut bon, et obtint des allemands des rations de vivres pour la population.

Après que les ennemis furent chassés du village, le garde champêtre continua à assurer « son service », et depuis, malgré la maladie et les obligations de son poste, il n'a cessé de faire le bien. Une grande partie de la population est réfugiée ailleurs ; sa femme, ses enfants, pour échapper eux aussi au danger quotidien, ont quitté le village, le suppléant de son poste. A leurs prières, il répondit simplement ceci : « Abandonner mes concitoyens en danger, jamais ! ». Et puis, ajouta-t-il : « Qui donc, en l'absence des autorités municipales, recevrait les troupes allemandes lors de leur passage ou lorsqu'elles cantonnent ? ».

La Classe 1916

Pour les jeunes soldats qui n'ont pas été touchés par leur ordre d'appel

Paris, 14 Septembre.

Le ministre de la Guerre vient de signer un arrêté relatif aux jeunes gens de la classe 1916 qui n'ont pas été touchés par leur ordre d'appel et doit voir la lumière :

Article 1er. — Des ordres de route seront délivrés d'urgence aux jeunes soldats de la classe 1916 qui n'ont pas été touchés par leur ordre d'appel, en vue de leur affectation à un poste de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation. L'empêchement sera dûment constaté dans un rapport précis par les commandants de recrutement qui fixeront, en outre, d'après la distance à parcourir et les autres circonstances, le délai de route. Les ordres de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 2. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 3. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 4. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 5. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 6. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 7. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 8. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 9. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 10. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 11. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 12. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 13. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 14. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 15. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 16. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 17. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 18. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 19. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 20. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 21. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 22. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 23. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 24. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 25. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 26. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 27. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 28. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 29. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 30. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 31. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 32. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 33. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 34. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 35. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 36. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

Article 37. — Les ordres de route seront délivrés à la commune dans laquelle l'individu a été inscrit sur le tableau de recensement. L'ordre de route, la date extrême à laquelle le jeune soldat devra avoir rejoint, à partir de cette date, son corps d'affectation, seront délivrés en vertu de l'article 83 de la loi du 21 mars 1905.

